FEUILLE DE ROUTE

CLUSTER GRAND PARIS SPORT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Essonne LE DÉPARTEMENT — TERRE D'AVENIRS —

ESSONNE DEVELOPPEMENT LE SENS DE L'INNOVATION

Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

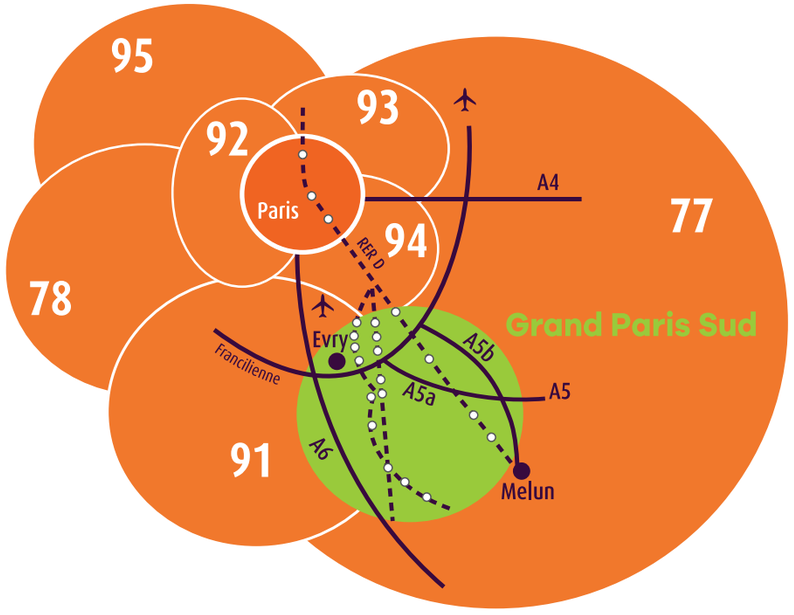

Oui le sport est bien plus que du sport.

***Le Cluster Grand Paris Sport** porte une ambition nouvelle pour le sport français, pour les territoires de Grand Paris Sud et pour notre planète.*

Oui élus, acteurs du sport, de la recherche et de l'innovation, de l'économie, de l'éducation et de la formation affirmons ensemble que les contributions à l'héritage olympique à Paris en 2024 s'inventent maintenant ici et là, en Essonne, dans la Grande couronne sud Francilienne, terres de toutes les excellences, terres d'avenir...

Notre ambition est folle, notre ambition est généreuse, elle est résolument olympique.

Hakim Khellaf
Animateur de la mission de préfiguration
du Cluster Grand Paris Sport

AVANT-PROPOS

En mai 2016, l'agglomération Grand Paris Sud et le Conseil Départemental de l'Essonne souscrivaient une convention avec Essonne Développement pour conduire une mission de préfiguration visant à la constitution d'un Cluster dédié à l'économie du sport.

Près de 18 mois après son lancement, la mission de préfiguration livre aujourd'hui, à la faveur de cette note finale, ses conclusions et propose une feuille de route dont l'objectif est la mise en œuvre d'un projet stratégique de création d'un Cluster dans le périmètre convenu.

La création de la mission de préfiguration s'est inscrite dans un contexte contraint marqué par l'annonce de l'abandon par la Fédération Française de Rugby de son projet de Grand Stade, nonobstant le principe affirmé que le projet de Cluster Grand Paris Sport constituait un vecteur d'animation et de structuration du projet de territoire avec ou sans projet de Grand stade. La mission de préfiguration n'a pas eu à subir les effets de la décision, et bien au contraire a su installer le projet de Cluster comme une illustration de la cohérence du projet de territoire et de sa volonté d'y adosser une identité sportive.

Jamais autant d'acteurs de l'environnement sportif, à l'instar de dirigeants de fédérations nationales, d'universitaires, de chercheurs de haut niveau, de dirigeants et créateurs d'entreprises, d'élus locaux, de dirigeants publics et plus largement de personnalités reconnues dans l'écosystème n'auront autant été sensibilisés aux enjeux du sport et de son économie à travers la présentation de notre projet de Cluster. Plus de 200 participants ont été rencontrés dans le cadre de plus de 150 entretiens et des groupes de travail organisés par la mission. Ils ont été convaincus qu'ensemble et autour d'un projet cohérent et ambitieux, un modèle innovant est possible et salutaire pour inscrire le sport français dans une nouvelle ère, d'autant plus que la France organisera les Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024.

De nombreuses institutions, publiques comme privées, se sont mobilisées pour animer nos groupes de travail, les enrichir et donner sens à notre intuition.

C'est fort de cette ambition que les équipes ont travaillé à l'animation de la mission de préfiguration, à l'idée de participer à la construction d'un projet d'intérêt général utile et innovant au service du sport en général, et du territoire en particulier.

ÉDITO

« Le Sport, bien plus que du sport ... »

En juin 2016, l'Etat, le Conseil départemental de l'Essonne et l'agglomération Grand Paris Sud, confiaient à Hakim Khellaf avec Essonne développement la mission de définir un projet innovant et ambitieux pour le territoire et le sport français.

Après plus de 150 rencontres avec les acteurs du sport, de la recherche et de l'innovation, du monde économique, de l'enseignement supérieur et de la formation, et l'animation de groupes de travail avec plus de 80 participants, le projet **« Cluster Grand Paris Sport »** prenait vie à la faveur d'une feuille de route écrite et partagée par chacun des participants.

Ce document « feuille de route » est votre œuvre, que chacun en soit vivement remercié. De l'Université d'Evry-Saclay à l'Institut de recherche biomédicale des armées, de Télécom SudParis à Nokia ou Natural Grass, du groupe Medef-Sport Essonne au Rugby club de Massy Essonne, de l'ENSIIE à l'Union Sport et cycle et de Genopole à la Fédération française de squash ou de triathlon, que de belles rencontres où chacune et chacun aura apporté une contribution innovante et ambitieuse pour construire un outil au service du développement du sport et de nos territoires.

Oui le sport, c'est bien plus que du sport. Cette feuille de route en témoigne largement, elle ouvre des horizons nouveaux pour notre territoire et pour le sport français, pour le sport tout simplement.

En identifiant cinq axes stratégiques à la faveur de la création d'une **Unité mixte de recherche** de très haut niveau en direction de la **performance, du sport bien-être et du handicap**, de la mise en place d'une **plate-forme expérimentale** en interface entre territoires, chercheurs, entreprises et mouvement sportif, de l'émergence d'une **filière de valorisation des produits sportifs en fin de vie** et de la création d'un **Campus Sport** autour d'un centre de formation aux métiers du sport regroupant fédérations sportives qui y trouveront leur siège mutualisé avec d'autres, STAPS de l'Université d'Evry et de grands clubs sportifs, nous aspirons ensemble à créer **une ère nouvelle pour le sport français.**

Oui, en conjuguant la connaissance à la recherche, l'économie à l'innovation et la formation au développement économique et culturel, nous portons le sport au cœur du carrefour de la création.

C'est une ambition qui témoigne de la volonté forte des acteurs territoriaux de faire du sport un réel vecteur de développement économique et culturel. Une ambition forte en matière d'aménagement du territoire, soutenue par l'Etat et les collectivités territoriales.

Oui, acteurs territoriaux, notre engagement est entier pour donner sens et vie à ce projet. Il est nôtre parce qu'il concourt à promouvoir un modèle de développement innovant pour et par le sport, et inscrit le projet d'aménagement de l'Hippodrome de Ris-Orangis / Bondoufle dans une dynamique territoriale d'excellence, comme l'Essonne a toujours su le faire à l'instar du Genopole.

Avec le soutien affirmé du Comité National Olympique et Sportif Français, nous aspirons à **construire ensemble un héritage cohérent aux Jeux olympiques et paralympiques 2024 de Paris.**

Contribuer à l'émergence d'une France plus sportive est notre engagement, il s'inscrit dans l'idéal olympique et paralympique : « le sport, c'est bien plus que du sport ». Infiniment merci de vos contributions, ensemble **avec le Cluster Grand Paris Sport, inventons un avenir olympique et paralympique à notre pays.**

Stéphane RAFFALLI
Vice-président
chargé de l'aménagement,
de l'habitat et des Grands
projets de Grand Paris Sud
Maire de Ris-Orangis

Francis CHOUAT
Président
de la Communauté
d'Agglomération
Grand Paris Sud

Josiane CHEVALIER
Préfète de l'Essonne

François DUROVRAY
Président du Conseil
départemental
de l'Essonne

Patrick IMBERT
Président d'Essonne
Développement

SOMMAIRE

PLAN STRATÉGIQUE — 7

DIMENSION SCIENTIFIQUE — 13

- LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE POUR LA PERFORMANCE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU — 15
- LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (APS) SOUS LE PRISME DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE — 18
- LA CRÉATION D'UNE UMR (UNITÉ MIXTE DE RECHERCHE) AU SEIN D'UNE FÉDÉRATION DE RECHERCHE — 21

DIMENSION ÉCONOMIQUE — 26

- LE PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DU SPORT : CARACTÉRISTIQUES, ACTEURS ET TENDANCES — 27
- LES ACTIONS IDENTIFIÉES SUR LE VOLET ÉCONOMIE — 29

DIMENSION FORMATION — 35

- LE PANORAMA DE LA FORMATION DANS LE DOMAINE DU SPORT EN ILE-DE-FRANCE ET EN ESSONNE — 37
- LE CHAMP D'ACTIONS EN MATIÈRE DE FORMATION — 40

DIMENSION TRANSVERSALE ET FÉDÉRATRICE — 47

- LA CRÉATION D'UNE CITÉ DES SPORTS — 48
- LE TERRAIN D'EXPÉRIMENTATION — 49
- LE CONCOURS/APPEL À PROJETS INNOVANTS DANS LE DOMAINE SPORTIF — 51
- CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE, UN ENGAGEMENT D'AVENIR À PARTAGER — 52
- LE HANDICAP, UNE AMBITION TRANSVERSALE — 53

PLAN STRATÉGIQUE

PLAN STRATÉGIQUE

1. POURQUOI IMAGINER UN CLUSTER DÉDIÉ AU SPORT À TRAVERS LA CRÉATION D'UN PÔLE D'EXCELLENCE, DE PERFORMANCE ET D'INNOVATION SPORTIVE, ET QUEL CHEMIN POUR Y PARVENIR ?

Le département de l'Essonne a construit son identité au fil des politiques publiques engagées avec toutes ses composantes socio-économiques à travers sa spécialisation marquée en faveur de la recherche et de l'innovation.

Le projet de Cluster s'inscrit dans cette tradition à travers la mobilisation des acteurs qui s'y engagent et plus encore parce qu'il aspire à concilier une ambition nationale, construire un modèle de développement pour le sport français, avec celle d'un territoire riche par la diversité de ses populations, par l'ambition qu'il porte dans des domaines tous aussi divers. En incubant des forces de part et d'autre pour en faire un projet d'aménagement territorial structurant, ce projet est résolument Gaullien et Keynésien, pour les uns, Sud-francilien et innovant pour tous et plus que jamais essonnien par son essence.

L'économie du sport est aujourd'hui un segment fécond de la dynamique économique. Elle s'organise autour d'acteurs, grands groupes, entrepreneurs, branches confédérales, de fédérations sportives, de clubs sportifs et d'un ensemble d'acteurs « accompagnateurs et optimisateurs » dans les domaines de la recherche, de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle.

La mission de préfiguration s'attache à optimiser la rencontre de deux ambitions, celle d'un territoire avec celle d'un secteur de notre économie en phase de structuration.

Ce pôle articulera un réseau d'acteurs et un lieu unique, tous deux propices à fédérer l'écosystème du sport, - entreprises, institutions, fédérations sportives, acteurs de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur - autour d'un outil fédérateur et accélérateur de développement, le Cluster. L'Etat a confirmé en 2017 sa volonté de structurer la filière sport en France, elle démontre que l'émergence d'un lieu favorisant l'innovation et la création de valeur ajoutée présente une légitimité à valoriser.

Ce projet constitue un moteur de développement économique, social et durable au service du mouvement sportif (professionnel et amateur), du territoire et de ses acteurs, qu'ils soient économiques, scientifiques, médicaux ou institutionnels.

→ Préfigurer pour offrir une stratégie visible, réaliste et ambitieuse au projet de Cluster.

Conformément à son cadre conventionnel, la mission visait à :

• Evaluer les segments de l'économie du sport et la taille de ces marchés afin de positionner et de qualifier l'offre du futur Cluster,

• Présenter les caractéristiques de cet outil pour le rendre attractif en Ile-de-France, en France et en Europe,

• Définir le positionnement potentiel du Cluster vis-à-vis des structures existantes,

• Identifier des partenaires et des prospects potentiels, et évaluer les besoins auxquels le Cluster pourrait répondre. L'enjeu est aussi de confronter l'offre potentielle auprès des acteurs et de la faire évoluer le cas échéant,

• Proposer une stratégie à porter auprès des investisseurs potentiels et des grands acteurs institutionnels,

• Proposer un calendrier de mise en œuvre et une gouvernance.

→ Préfigurer pour offrir une stratégie visible, réaliste et ambitieuse au projet de Cluster

Le projet de Cluster doit répondre à des enjeux majeurs tant pour le territoire que pour les professionnels de la filière :

• Renforcer la vocation innovante du territoire dans un contexte fortement concurrentiel de l'Ile-de-France par une spécialisation originale et à haute valeur ajoutée susceptible d'accroitre sa visibilité et son attractivité.

• Promouvoir une vitrine de l'excellence et de l'innovation pour tous les métiers et les acteurs liés à l'économie du sport.

• Contribuer utilement et de manière dynamique à la vitalisation du territoire en matière d'insertion professionnelle, d'emplois et de formation.

• Accompagner le monde sportif dans sa mutation économique, sociale et politique ; mutualiser des équipements, des projets de recherche et de développement des pratiques, tant en direction du grand public dans sa diversité, que du haut niveau.

• Offrir au grand public, mais aussi aux acteurs du sport de proximité, un spectre d'activités large et de qualité, tant en matière de santé publique et de loisirs, que d'innovation scientifique dans les secteurs en développement, viviers d'emplois de proximité pour les habitants du territoire par ailleurs.

[1]Ces travaux sont le fruit de la synthèse des différents échanges réalisés au sein des groupes de travail ou lors des rendez-vous individuels ainsi que de toutes les informations (rapports, veille, articles…) recueillies par la mission de préfiguration au cours de ses 17 mois d'activité.

→ C'est forte de ces objectifs que la mission de préfiguration a déployé la méthodologie suivante :

• **Temps 1 :** Un diagnostic visant à identifier un positionnement : évaluation et documentation des expériences existantes en matière de Clusters.

• **Temps 2 :** Une identification des acteurs potentiels et une évaluation de leurs besoins.

• **Temps 3 :** Des travaux prospectifs auprès des acteurs politiques, scientifiques, économiques et sportifs afin d'identifier une offre potentielle.

• **Temps 4 :** formalisation d'une offre globale.

• **Temps 5 :** rédaction d'une feuille de route visant à présenter un chemin, une méthode et une structure de gouvernance à la faveur de l'exposé de conditions de faisabilité du Cluster qui permettront d'engager la mise en œuvre opérationnelle du projet.

C'est cette présente note qui formalise les travaux réalisés par la mission de préfiguration[1] et qui propose un schéma stratégique de création d'un Cluster Grand Paris Sport dans le Sud francilien. La méthodologie employée a permis la concrétisation d'une stratégie collective portée par les différents niveaux institutionnels qui aboutit à la constitution d'un réseau d'acteurs complémentaires.

2. UNE MISSION DE PRÉFIGURATION QUI OFFRE DES ENSEIGNEMENTS À INTÉGRER DANS LA DÉFINITION DU PROJET DE CLUSTER.

→ Un outil de modernisation du modèle sportif français

En accentuant les liens de coopération entre acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur, offrant des perspectives de développement pour l'amélioration du suivi des sportifs (notamment dans le suivi de la tolérance des charges de travail à l'entraînement et de l'optimisation des performances), la lutte contre le dopage, plus particulièrement en matière de recherche génomique et bio chimique (Génopole et UEVE), le projet apparait comme une opportunité pour le sport français.

De plus, les travaux engagés par la mission tels que vous les découvrirez au fil de cette note, fixeront les perspectives de mise en cohérence des politiques publiques sportives entre l'Etat, les fédérations et les collectivités et de développement économique entre les opérateurs privés du sport.

→ Une réponse à l'enjeu de l'héritage à construire dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 et au risque d'apartheid territorial entre Paris – Petite couronne et la Grande Couronne.

La victoire de la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 ouvre un défi posé à l'Etat, à la ville de Paris et au prochain Comité d'organisation (COJO) : comment faire de cette victoire, un réel vecteur de développement humain, économique, éducationnel, territorial destiné à faire de notre pays une nation sportive au sens éthique du terme ?

Les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 ne pourront se résumer à la simple organisation de trois semaines de compétitions en juillet, et une en septembre pour les Jeux Paralympiques. Ils devront être l'occasion de faire émerger une société sportive fondée sur l'éthique, l'éducation, les liens intergénérationnels, le développement durable et le renforcement de la santé par l'activité physique et sportive

La responsabilité des acteurs du sport et de nos territoires sera de construire un « héritage » de qualité au service des générations futures en inscrivant le sport, comme un vecteur d'amélioration de la vie, de la société et du pacte républicain. Les perspectives de coopérations économiques, scientifiques et de formation contenues dans le projet de Cluster sont de nature à enrichir la contribution de la puissance publique à l'émergence d'une nation sportive.

Au-delà, le projet de Cluster constituera le moyen de répondre à un second défi posé à l'Etat, à la Ville de Paris, et au département de la Seine-Saint-Denis : ne pas accroître l'apartheid territorial entre Paris – Petite Couronne et la Grande Couronne. C'est certainement ce second défi qui sera le plus difficile à relever.

1

DIMENSION SCIENTIFIQUE

DIMENSION SCIENTIFIQUE

Le Cluster Grand Paris Sport est un outil fédérateur dont l'objectif est de créer et de structurer les conditions du travail collaboratif entre les membres de l'écosystème sportif et territorial afin d'apporter des réponses aux enjeux posés par les besoins de développement d'une nation sportive, de modernisation du modèle sportif français et de dynamisation économique et territoriale.

Chaque pilier du Cluster doit être en capacité de produire en son sein des solutions collectives qui pourront permettre de répondre à ces enjeux. Les acteurs scientifiques contribuent à atteindre cet objectif global en générant une offre collective en direction des prescripteurs des politiques publiques sportives (Etat et fédérations) et des acteurs économiques. Cette offre doit donc prendre en compte une dimension de recherche axée sur l'optimisation des performances, le développement de la sécurité dans la pratique sportive et une dimension «innovation» susceptible d'intéresser les entreprises.

Le groupe de travail « Recherche et Innovation » mis en place par la mission de préfiguration a eu pour mission de qualifier cette offre et de définir concrètement les actions du Cluster Grand Paris Sport sur le volet scientifique qui soutiendront le mouvement sportif dans sa démarche de modernisation, aider les opérateurs économiques dans leur développement économique et assister la puissance publique dans sa mission de renforcer son action en faveur de la pratique sportive dans l'ensemble de la population.

Ce groupe de réflexion, animé par Pierre Tambourin, s'est réuni à deux reprises, le 21 avril et le 11 juillet 2017. Une session de convergence en format restreint a également été organisée le 4 septembre pour confronter les résultats obtenus par ce groupe et par celui des acteurs de l'économie.

Il a regroupé de nombreux participants de haut niveau : l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD), l'IRBA (Institut de Recherche Biomédicale des Armées), Genopole, l'Université d'Evry Val d'Essonne (UEVE), le Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF), le CREPS d'Ile-de-France (Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives), la Fédération de Squash, le PDMS 91 (Pôle Départemental de Médecine du Sport), le Centre des Matériaux Mines Paris Tech, Télécom Sud Paris, l'ENSIIE (École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise), Evry Sciences et Innovation, Clinalliance, le Comité Essonne de la Ligue contre le cancer, les Fédérations Françaises de Rugby et d'Athlétisme, Natural Grass.

Les travaux menés durant les réunions de ce groupe, et qui s'appuient notamment sur le panorama pluridisciplinaire des activités de recherche sur les performances sportives du professeur Xavier Bigard - conseiller scientifique de la présidente de l'AFLD et président de la Société Française de Médecine, de l'Exercice et du Sport (SFMES) - ont abouti à l'identification de deux axes thématiques qui structureront l'offre collective du pilier scientifique du Cluster Grand Paris Sport.

Ces deux axes stratégiques sont :

- **La coopération scientifique au service de la performance de haut niveau**
- **La recherche au service de la pratique des activités physiques et sportives (APS) sous le prisme de la santé et du bien-être**

LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE POUR LA PERFORMANCE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU

Les sportifs de haut niveau sont dans une recherche constante de performances leur permettant de s'imposer dans les compétitions d'envergure mondiale et de maximiser les capacités physiques et mentales de l'Humain. En se focalisant sur cet enjeu sportif le Cluster Grand Paris Sport se propose donc d'offrir aux fédérations et aux athlètes des solutions scientifiques permettant d'accroître et de gérer les performances sportives. Ces solutions reposent sur deux axes : les facteurs limitants de la performance et les déterminants de la tolérance à l'entraînement.

1. MIEUX COMPRENDRE LES FACTEURS LIMITANTS DE LA PERFORMANCE

L'étude de la performance sportive est induite par l'analyse de ses facteurs limitants. Dans le contexte général de la performance sportive, la compréhension de ces facteurs limitants et des moyens de limiter leur impact par des moyens éthiques et acceptables, est donc de toute première importance. Les recherches à envisage sur ce sujet doivent être multidisciplinaires pour pouvoir être les plus pertinentes possible et englober le phénomène sous tous ses aspects.

Les facteurs limitants des performances sportives peuvent être regroupés en :

→ Les facteurs physiologiques

Ce thème est central dans la recherche sur la performance sportive. La présence d'équipes françaises dans ce domaine varie en fonction des sous-thèmes étudiés.

Des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne la recherche sur le contrôle de la masse musculaire. On constate une forte présence d'équipes dans ce domaine en France: sans vouloir être exhaustif on peut citer celle de l'INRA-Université de Montpellier (R. Candau et G. Py), celles de l'INSERM l'institut de myologie Paris (G. Butler-Bowne et V. Mouly), de Lyon (B. Chazaud et R. Mounier) ou encore l'équipe de l'université de Saint-Etienne (D. Freyssenet et L. Messonnier). Le territoire essonnien est également représenté par l'IRBA et les travaux menés par A. Malgoyre et N. Koulmann. Ces domaines de recherche restent très concurrentiels et doivent inciter à la prudence avant de s'y investir. Cependant, compte tenu de leur importance pour les performances humaines, ils justifient une veille scientifique de qualité.

Le sujet de la régulation épigénétique de l'expression du phénotype musculaire est quant à lui peu investi par les équipes françaises.

A l'inverse l'étude de l'altération de la commande neuromusculaire est un domaine très actif avec de nombreuses équipes impliquées comme celle de G. Millet (Université de Saint-Etienne), considéré comme un des meilleurs chercheurs sur l'origine de la fatigue neuromusculaire. On peut également citer les chercheurs de l'INSERM de Grenoble (S. Verges) et de Dijon (R. Lepers), de l'Université d'Aix- Marseille (C. Nicol) ou de l'Université de Poitiers avec L. Bosquet. A noter que l'IRBA monte en puissance sur cette thématique avec l'acquisition de moyens d'étude et le recrutement d'un chercheur spécialiste (M. S. Garcia Vicencio).

Enfin, un domaine récent émerge, celui des effets sur les performances de programmes d'entrainement combinant exercices d'endurance et exercices de force/puissance L'équipe scientifique de la Fédération Française de Rugby (FFR) basée au Centre National du Rugby (CNR) de Marcoussis travaille de manière efficace sur ce thème.

→ Les facteurs génétiques

La génétique est un secteur qui prend de plus en plus d'importance dans les recherches sur la performance sportive. Depuis le début des années 2000, le fil conducteur a été génétique notamment sur la mise en relation des performances sportives avec l'expression d'allèles[2] spécifiques de gènes cibles. Les orientations actuelles se font plutôt dans le sens de l'étude des relations entre patrimoine génétique et sensibilité à l'entraînement, domaine qui prend aussi de l'importance chez des patients qui se voient prescrire de l'activité physique. Ce domaine reste faiblement investi en France mis à part au sein de l'IRMES (Institut de Recherche Bio-Médicale et d'Epidémiologie du Sport) avec JF. Toussaint, mais sous approche plus épidémiologique que biologique. A ce titre le Cluster Grand Paris Sport dispose de l'appui de Genopole, biocluster français dédié à la recherche en génomique, génétique et aux biotechnologies, pour investir ce champ d'étude.

La question de la détection des talents est également incontournable dans la mesure où les fédérations sont intéressées pour mener des processus de détection à des fins d'optimisation de la performance. La place de la génétique dans ce processus est donc pertinente.

Dans le champ d'application des résultats de ces recherches, on retrouve l'enjeu de la détection des futurs talents. L'abord de cette question impose d'engager une réflexion éthique et médicale, de manière partagée pour éviter les réserves susceptibles d'être exprimées par quelques fédérations sportives. Une telle réflexion trouverait toute sa place dans le cadre du Cluster en tant que fédérateur de l'ensemble des acteurs de l'écosystème sportif et axe transversal aux actions menées dans le cadre du Cluster.

→ Les facteurs techniques et tactiques

Le champ d'étude de l'approche biomécanique de la performance, de l'optimisation et de la précision gestuelle d'étude est bien investi par les équipes françaises notamment celles de l'ENSAM avec P. Rouch, le CNRS de Poitiers avec P. Lacouture et l'ISM (Institut des Sciences du Mouvement) de Marseille avec E. Berton.

Par ailleurs, l'analyse de l'intelligence collective grâce à des recueils de déplacement utilisant les nouvelles technologies (capteurs, GPS...) semble être une voie de recherche prometteuse pour les sports collectifs. Ce thème est actuellement développé par l'équipe de recherche de la FFR à Marcoussis conduite par J. Piscione.

Le Cluster, notamment via ses membres présents sur le secteur du numérique (intelligence artificielle, modélisation mathématiques, objets connectés...), pourrait contribuer à perfectionner l'analyse fine des stratégies de jeu.

[2]**Allèle :** version variable d'un même gène.

[3]Comme les micro ARN (acides ribonucléiques)

[4]Notamment sur le travail d'identification, de validation des microARN cibles représentatifs de l'état de récupération, et de mise en œuvre de leur dosage rapide.

2. MIEUX CONNAÎTRE LES DÉTERMINANTS DE LA TOLÉRANCE À L'ENTRAÎNEMENT

On identifie deux axes de recherche dans ce domaine :

D'une part le monitorage des athlètes à l'entraînement. Plusieurs équipes françaises sont présentes, notamment celle de l'Académie Mouratoglou, l'équipe d'Y. Lemeur à l'AS Monaco ou celle de M. Chennaoui à l'IRBA.

D'autre par l'étude des stratégies de récupération. On peut notamment prendre en compte les travaux réalisés sur le sommeil par l'équipe de M Chennaoui à l'IRBA (Unité Fatigue et Vigilance) et celle de l'INSEP (X. Bigard) ou encore l'étude de la relation entre stratégies de récupération avec prévention des blessures notamment opérée par des équipes parisiennes comme celle de F. Le Gall à la FFF (Fédération Française de Football) ou d'A. Frey à l'INSEP.

- Sur ce point du suivi de l'entraînement et de la préparation/récupération des athlètes il convient de mettre en avant le fait que ce domaine de recherche est celui qui présente le plus fort potentiel d'innovation en intégrant une forte composante technologique. Des startups développent déjà des systèmes et des capteurs (ex : la startup parisienne PIQ) mais une marge de progression importante existe en ce qui concerne l'analyse des données, en individualisant leur traitement. Le Cluster dispose des forces vives sur le territoire pour investir ce champ d'actions (Télécom SudParis, ENSIIE, CNRS, Centre des Matériaux, Nokia, Ericsson...).

Ce domaine de recherche est très probablement à privilégier, en s'intéressant entre autre à la validation et au développement de nouveaux marqueurs biologiques de la récupération[3]. Il est du plus grand intérêt de réfléchir à des programmes de recherche collaboratifs entre le Genopole (compétences fondamentales et analytiques) et des équipes en charge de l'application de programmes d'entrainement[4].

Les axes de recherche stratégiques

Ainsi le projet scientifique du Cluster s'articulera autour d'un domaine scientifique majeur dans le domaine de l'optimisation des performances.

Ce domaine sera abordé par :

- **Son adaptabilité à des programmes d'entrainement** directement appliqués à des disciplines sportives
- **Sa plasticité à l'entrainement,** envisagée sous l'angle des réponses individuelles, à la recherche de marqueurs biologiques de la sensibilité à l'entrainement. Une nouvelle approche de la personnalisation de l'entrainement
- **La déclinaison des avancées actuelles** (et des résultats des recherches développées au sein du Cluster) à des patients ou des personnes fragiles (séniors, personnes « déconditionnées », etc.) mises à l'exercice
- **Le développement de systèmes embarqués intelligents,** susceptibles de donner des indications pertinentes des quantités et qualités des mouvements réalisés à l'entrainement, et dans la vie de tous les jours. La finalité de ces systèmes est celle du suivi de l'activité physique pour des sportifs à l'entrainement, mais aussi pour des patients ou personnes fragiles dans leur environnement naturel.

[5]**Santé Publique France**, Étude de santé sur l'environnement, la biosurveillance, l'activité physique et la nutrition (Esteban 2014-2016) - Chapitre Activité physique et sédentarité, *http://invs.santepubliquefrance.fr/Publications-et-outils/Rapports-et-syntheses/Environnement-et-sante/2017/Etude-de-sante-sur-l-environnement-la-biosurveillance-l-activite-physique-et-la-nutrition-Esteban-2014-2016-Chapitre-Activite-physique-et-sedentarite, consulté le 01.10.2017*

LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (APS) SOUS LE PRISME DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE

Le sport ne concerne pas seulement les athlètes de haut niveau d'où la nécessité d'orienter les activités de recherche vers la pratique des activités sportives (dont le sport) par l'ensemble de la population. A ce titre les enjeux sportifs sont importants en matière de santé et de bien-être comme en atteste le récent rapport de l'agence Santé Publique France[5] qui dresse un constat sans appel sur la hausse conséquente du phénomène de sédentarité et d'inactivité chez les Français causes de maladies chroniques, de perte d'autonomie et d'incapacités.

De très nombreuses connaissances obtenues ces dernières années en physiologie et biologie du sport sont directement transférables au domaine beaucoup plus large de l'activité physique. Ce transfert de connaissance est susceptible d'avoir un impact majeur sur la prescription et/ou les préconisations en activité physique. Les conséquences médico-économiques attendues sont de première importance et justifient parfaitement le développement de recherches transdisciplinaires en physiologie-biologie de l'activité physique, impliquant différents domaines scientifiques et technologiques.

Le lien entre le sport et la santé est une thématique qui est en plein développement. L'enjeu de recherche repose notamment sur l'étude de conditions d'application de la discipline sportive parmi divers publics. Les équipes travaillant sur la performance sportive sont très souvent les mêmes que celles s'intéressant au sport-santé. Les acteurs présents dans l'écosystème du Cluster Grand Paris Sport ont donc tout intérêt à assurer le lien entre ces deux champs d'études apparentés avec le support d'acteurs du monde médical également présent sur le territoire à l'image du Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF), du PDMS, ou encore de l'antenne locale de la Ligue contre le Cancer.

Les échanges réalisés au cours des réunions du groupe de travail ont permis de dégager deux axes d'actions :

- **Le sport-santé comme moyen de prévention et lutte contre les pathologies chroniques**
- **Investir le champ de la recherche sur le handisport et le sport adapté**

1. LE SPORT-SANTÉ COMME MOYEN DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES PATHOLOGIES

Les participants au groupe de travail ont partagé le constat que la population française, outre le fait qu'elle soit vieillissante, est de plus en plus sédentaire.

Ces deux phénomènes ont un impact négatif sur le degré d'activité physique des Français et donc sur leur état de santé en favorisant le développement d'un certain nombre de pathologies comme les maladies cardiovasculaires et métaboliques (diabète), l'obésité... Les activités physiques et sportives ont donc vocation à se développer, non seulement comme un moyen de prévention ayant la capacité de réduire le risque d'émergence d'un certain nombre de problèmes de santé, mais aussi comme un mode de traitement « non-médicamenteux » chez des patients porteurs de ces maladies (26 maladies chroniques différentes justifient l'intégration de l'activité physique dans les protocoles thérapeutiques.

Les efforts des pouvoirs publics dans la promotion du sport-santé sont visibles comme en témoigne la mise en place du décret d'application de l'article 144 de la loi de modernisation du système de santé en décembre 2016, permettant au médecin traitant de prescrire une activité physique adaptée à l'état clinique et aux facteurs de risque de patients atteints d'une affection de longue durée[6]. Le mouvement sportif, notamment les fédérations, commence à prendre conscience de l'importance à s'ouvrir dans ce domaine et qu'il devrait être un des acteurs moteurs.

Les acteurs scientifiques du Cluster ont saisi l'enjeu que représente le sport-santé pour les politiques de santé publique et pour le potentiel qu'il constitue pour développer la pratique du sport et des activités physiques. Les actions de recherche doivent notamment se focaliser sur les conditions d'application des disciplines sportives chez les patients.

• **Le numérique** est une composante essentielle pour que les équipes de recherche puissent conduire des travaux scientifiques de qualité reposant sur la mesure de l'activité sportive et de son impact sur l'état de santé des patients. Les chercheurs en sciences du vivant pourront s'appuyer de nouveau sur les acteurs des nouvelles technologies (Télécom SudParis, ENSIIE, CNRS) sur le volet du recueil et traitement de données médicales et biologiques des patients (monitoring, recueil de données comportementales...). Ils auront également l'appui des acteurs du monde de la santé tels que le CHSF, Clinalliance, le PDMS, la Ligue contre le Cancer.

• **Le champ des sciences humaines et sociales** doit être renforcé car celles-ci peuvent aider à comprendre les ressorts de la pratique sportive et les comportements des individus - qu'ils soient vus comme pratiquants, patients ou clients - et donc agir en complémentarité avec les «sciences dures». Le territoire peut contribuer à cette action de recherche, notamment via l'Université Paris Sud.

[6] Pacary Catherine, « Sport sur ordonnance » : un plan en Ile-de-France pour encourager les médecins, Le Monde, *http://www.lemonde.fr/sante/article/2017/09/29/sport-sur-ordonnance-un-plan-en-ile-de-france-pour-encourager-les-medecins_5193456_1651302.html#wV11wtuDJmq8oyiW.99, consulté le 02.10.2017*

2. DONNER AU SECTEUR DU HANDISPORT/SPORT ADAPTÉ LES MOYENS DE SE DÉVELOPPER EN FRANCE

Contrairement à d'autres pays qui ont déployé des unités de recherche sur la thématique « sport-handicap » (par exemple la Chine ou le Royaume-Uni), la France n'a pas encore structuré de modèle solide en matière de recherche de performance et de développement de la pratique sportive auprès de la population en situation de handicap. A titre d'exemple, sur les 34 projets de recherche vus par le Ministère des Sports, aucun n'a traité de la question du handicap.

La France vient de se voir confirmer l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 par le Comité International Olympique (CIO). Les objectifs sont donc clairement affichés en faveur du renforcement des moyens du handisport/sport adapté.

Le Cluster Grand Paris Sport se positionne sur ce sujet stratégique en contribuant à combler le retard français en la matière. Le territoire dispose d'acteurs pluridisciplinaires ayant une valeur ajouté à apporter aux travaux de recherche et d'innovation : acteurs du numérique (Nokia, Ericsson), Institut des Matériaux, AFM Téléthon ou encore le H-Lab, living-lab[7] dédié à l'inclusion sociale et au handicap.

[7]**Le Living Lab**, est une méthodologie où citoyens, habitants, usagers sont considérés comme des acteurs clés des processus de recherche et d'innovation.

LA CRÉATION D'UNE UMR (UNITÉ MIXTE DE RECHERCHE) AU SEIN D'UNE FÉDÉRATION DE RECHERCHE

1. OBJECTIF : FORMALISER L'OFFRE SCIENTIFIQUE DU CLUSTER GRAND PARIS SPORT SUR LES DEUX THÈMES IDENTIFIÉS

Les travaux du groupe de travail ont mis en avant le fait que le territoire disposait de compétences scientifiques pluridisciplinaires de haut niveau sur les deux axes thématiques identifiés pour construire une offre scientifique aux acteurs économiques et sportifs.

De plus ces deux axes sont complémentaires dans la mesure où la recherche sur la question de la performance sportive pour le haut niveau est transposable au domaine de la pratique du sport pour tous.

Les acteurs scientifiques du territoire comme l'IRBA, l'UEVE, Genopole ou la FFR ont des compétences à mettre à disposition en matière d'analyse des facteurs de la performance et des déterminants de la tolérance à l'entraînement. Ils pourront par conséquent transposer leurs recherches à des publics particuliers afin de développer des processus de suivi et des protocoles d'exercices adaptés.

2. ACTION : CRÉATION D'UNE UMR SUR « L'EXCELLENCE SPORTIVE POUR LA SANTÉ »

Ces caractéristiques justifient ainsi la position de qualifier l'offre scientifique du Cluster Grand Paris Sport par la création d'une UMR[8] dédiée à la thématique de l'excellence sportive pour la santé permettant de joindre les deux composantes stratégiques.

Cette UMR aura un rôle de production de connaissances qui alimenteront les projets d'innovation des entreprises et leur donneront une validation scientifique, qui accompagneront les fédérations dans leur action de recherche de performance au profit des athlètes, qui renforceront les cursus de formation dans leur dimension scientifique et qui soutiendront les acteurs du monde médical dans leur lutte contre les pathologies.

Cette unité de recherche réalisera ses travaux dans le cadre d'une fédération de recherche (publique/privée) qui aura vocation à rayonner sur un territoire d'opportunité.
Les structures qui peuvent contribuer à créer cette UMR sont : l'IRBA, Genopole, l'UEVE, le CHSF, le CNRS, Télécom SudParis, l'ENSIIE, le Centre des Matériaux, l'AFLD.

[8]**UMR** : Une Unité Mixte de Recherche est entité administrative créée suite à la signature d'une convention de collaboration de recherche entre un établissement d'enseignement supérieur (EPCSCP) et un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) tel que le CNRS, l'INSERM, etc. ; sur un projet de recherche qu'ils ont préalablement accrédité.
Sa création relève d'une décision du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle est créée au début du contrat d'établissement de l'université, pour une durée de 5 ans.

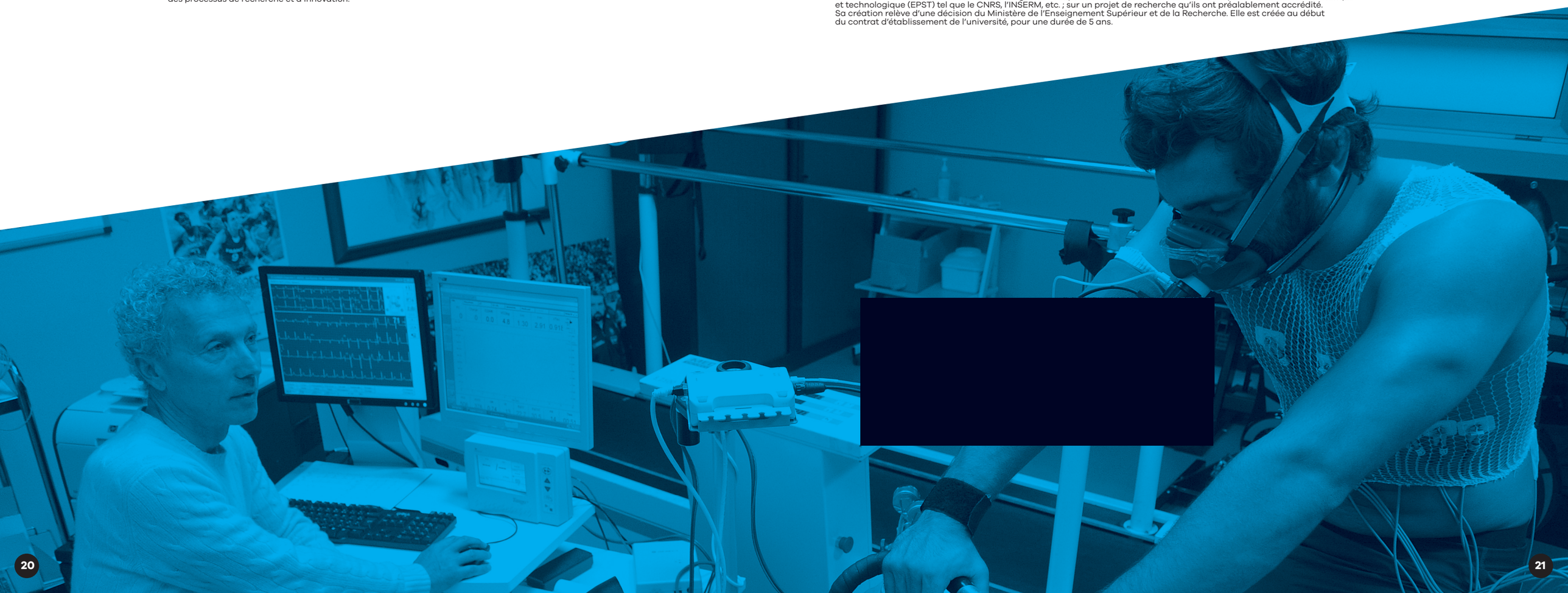

SYNTHÈSE

Le Cluster Grand Paris Sport dispose de lignes de forces en matière de recherche et d'innovation qui peuvent lui permettre de constituer une UMR « Excellence sportive pour la santé » au sein d'une fédération de recherche. Il doit donc accroître les moyens et renforcer les équipes déjà en place pour qu'elles atteignent une masse critique et qui fassent preuve d'encore plus d'attractivité.

Les axes de recherche sont donc les suivants :

RENFORCER LA RECHERCHE SUR LA PERFORMANCE SPORTIVE

• **Sur les facteurs limitants de la performance, la relation génétique/sensibilité à l'entraînement,** l'étude des effets sur les performances de la combinaison d'exercices d'endurance et de force/puissance et l'analyse de l'intelligence collective par les nouvelles technologies

• **Sur la recherche des déterminants de la tolérance à l'entraînement,** que ce soit le monitorage de séances d'entraînement (et leur traitement « intelligent »), ou l'étude de l'efficacité stratégies de récupération des athlètes.

RENFORCER LES TRAVAUX DE RECHERCHE SUR LA DÉCLINAISON DE LA DISCIPLINE SPORTIVE AUX ENJEUX DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE

• **Mener des actions de recherche en faveur de la promotion de la pratique des APS** propice à prévenir la survenue de pathologies chroniques, à maintenir l'autonomie de personnes avançant en âge, et à intégrer le protocole thérapeutique de patients en affection de longue durée,

• **Combler le retard français dans le handisport/sport adapté**

2

DIMENSION ÉCONOMIQUE

DIMENSION ÉCONOMIQUE

L'implication du Cluster Grand Paris Sport sur le volet économique s'appuie sur les travaux de réflexion réalisés par le groupe animé par Jean-Pierre Mougin. Celui-ci s'est réuni à deux reprises le 24 mars et le 27 avril 2017. Une session de convergence en format restreint a également été organisée le 4 septembre pour confronter les résultats obtenus par ce groupe et par celui des acteurs de la recherche.

Il a réuni de nombreux acteurs de haut niveau : Renault Sport Racing, Missler Software, le CROSIF (Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile-de-France), Clinalliance, l'incubateur le Tremplin, l'Union Sport et Cycle, la Fédération Française de Squash, Télécom SudParis, Nokia, Evry Sciences et Innovation, Natural Grass, l'ENSIIE, Sport 2000, le Centre des Matériaux, le Medef 91, Wellnext, Recycling Carbon, DoubleD, Digitsole.

Ce groupe de travail répond au besoin de créer les conditions de mise en œuvre du pilier économie du Cluster Grand Paris Sport, à savoir le soutien à la croissance des entreprises directement ou indirectement liées au champ sportif grâce notamment aux coopérations engagées avec les acteurs scientifiques et le monde sportif.
Le Cluster Grand Paris Sport se définit comme un outil au service de l'excellence sportive pour la santé. Les membres de chaque pilier structurel de ce réseau doivent donc proposer des actions collaboratives en lien avec ce fil conducteur.

De manière plus concrète les objectifs du groupe sont de deux ordres :
• Réaliser un diagnostic des forces du territoire en matière d'économie du sport et de soutien à son développement.
• Identifier des projets collaboratifs concrets susceptibles d'être mise en œuvre rapidement dans le cadre du Cluster.

[9]Institut Régional de Développement du Sport (IRDS), « Les activités et l'emploi sportif en Ile-de-France », Les dossiers de l'IRDS, n°21, octobre 2012.

LE PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DU SPORT : CARACTÉRISTIQUES, ACTEURS ET TENDANCES

1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCONOMIE DU SPORT

Le sport est générateur d'activités économiques très diverses que l'on peut regrouper en deux grands ensembles :

• Les activités liées à l'organisation et à l'encadrement de la pratique sportive : enseignement sport et loisirs, gestion d'installations sportives, clubs de sport, centres de culture physique, autres activités incluant les médias, les assurances et activités marketing et événementielles
• Les activités de production et de distribution d'articles sportifs

Ainsi l'économie du sport regroupe une grande diversité d'acteurs, publics comme privés, qui évoluent pleinement dans la sphère sportive (ex : clubs de sports, producteurs spécialisés dans la production d'articles de sports) ou intègrent le sport comme une composante de leur activité.

Un grand nombre d'opérateurs ne s'identifient pas comme acteurs de l'économie du sport (ex : un organisateur d'événements ou une entreprise de construction). Ainsi il est difficile d'un point de vue méthodologique de dresser une image fine des activités économiques en lien avec le sport que ce soit sur l'estimation du chiffre d'affaires ou du niveau d'emploi[9].

2. LE POIDS ÉCONOMIQUE DU SPORT

→ Au niveau national

Le poids économique du sport est souvent évalué par rapport aux dépenses réalisées par les acteurs publics et privés. En 2013, ces dépenses s'élevaient à 38,1 milliards d'euros[10] répartis de la manière suivante : 3,3 milliards pour les entreprises, 18,2 milliards pour les pouvoirs publics et 16,5 pour les ménages. On peut également calculer son potentiel de consommation grâce au nombre de pratiquants réguliers en France estimés à 29 millions (dont 17 millions de licenciés).

Selon le Ministère des Sports les emplois publics d'organisation et d'encadrement de la pratique sportive s'élèveraient en 2015 à environ 105 000 personnes, laissant à la sphère privée plus de 138 000 personnes[11]. Au total le secteur privé aurait compté en 2015, selon les choix comptables retenus, 213 000 personnes (incluant les métiers de production et de commercialisation d'articles de sports) sur les 320 000 emplois recensés[12].

Le secteur privé dans son ensemble est composé en majorité d'établissements de petite taille avec une forte présence des clubs. A l'inverse le domaine de la production/commercialisation d'articles sportifs est structuré selon une logique de concentration et non pas d'atomisation. Sur les 1677 entreprises du marché des articles de sport identifiés dans l'étude PIPAME[13] de 2016, 10 entreprises représenteraient entre 40% et 60% du chiffre d'affaires réalisés (en 2013).

[10]Olbia Conseil, « Entreprises du sport : quelles synergies avec les territoires et les acteurs sportifs ? », Après 2017, 8 débats sur l'avenir du sport français, Débat n°7

[11]Inclus les emplois du secteur privé et les indépendants.

[12]Institut National de la Jeunesse et de l'Education populaire (INJEP), http://www.injep.fr/article/le-poids-economique-du-sport-edition-2017-11631.html, consulté le 10.11.2017.

[13]Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques (PIPAME), Enjeux et perspectives des industries du sport en France et à l'international, 2026

[14]IRDS, Les Chiffres clés du sport en Ile-de-France, septembre 2016

→ En Ile-de-France et en Essonne

Pour 2016 l'Institut Régional de Développement du Sport (IRDS) estimait à environ 100 000 le nombre d'emplois en lien avec le sport. Il a également recensé le nombre d'établissements concernés par la thématique sportive, soit 28 400 unités, dont 50% de clubs, 29% de structures d'enseignement de disciplines sportives/formation, 5,5% de magasins spécialisés dans la commercialisation d'articles sportifs et 0,4% d'établissements de production[14].

Les outils de statistique en économie du sport se centrent sur le niveau régional d'où l'absence de données sur le poids économique du sport (nombre d'emplois, chiffre d'affaires) en Essonne. A partir de l'étude des codes NAF et des informations recueillies auprès de différent acteurs du territoire il est possible de dégager un certain nombre de caractéristiques locales au niveau des entreprises :

• Le Medef 91 dispose d'un comité sport notamment dédié au développement du sport en entreprises
• L'Essonne compte sur son territoire les sièges de 2 des quatre grandes enseignes de distribution/fabrication d'articles de sport : Intersport à Longjumeau (siège France) et Sport 2000 à Egly.
• Un tissu industriel assez faible mais avec la présence de quelques PME productrices, notamment d'équipements sportifs comme Elastisol (revêtements), Pyramide (murs d'escalades), Irisports (piscines) ou encore Natural Grass (pelouse hybride) qui dispose d'une unité de R&D à Milly-la-Forêt.
• La présence du sport automobile avec Renault Sport Racing (Viry) et Renault Sport Cars (Les Ulis), la PME Spark Racing (Tigery), l'écurie Graff (Morangis), Pariskart à Wissous (plus grand parcours de kart indoor de la région), l'autodrome de Monthléry.
• Très faible présence des acteurs liés au marketing sportif, aux médias et à l'événementiel, surtout installés à Paris et dans les Hauts-de-Seine (présence de CIDI à Courcouronnes qui produit des supports PLV et événementiels).

3. TENDANCES EN TERMES D'USAGES ET D'INNOVATION

La consommation de biens et services sportifs connaît ces dernières années une évolution marquée par une mutation protéiforme des usages de la pratique sportive.
Les mutations principales évoquées lors des groupes de travail sont les suivantes :

• Une plus grande individualisation et autonomisation de la pratique sportive
• Une priorité donnée à la santé et au bien-être par rapport à la compétition
• Une mutation des lieux de pratiques
• L'apport des nouvelles technologies de l'information et de la communication

Ces tendances d'usages de la pratique sportive sont en lien avec les tendances d'innovation de produits sportifs identifiées par l'étude PIPAME pour l'année 2016 :

• L'innovation vers la performance sportive (amélioration de la technicité produit, mesure de la performance)
• L'innovation vers plus de confort et de sécurité (produits accessibles pour tous, confortables et adaptables en fonction des usages)
• L'innovation vers la personnalisation des articles/services

Cet état des lieux et cette brève synthèse des tendances liées à la pratique sportive donnent un certain nombre d'informations qui ont permis d'orienter les réflexions du groupe de travail économie ainsi que les pistes d'action à mettre en œuvre dans le cadre du Cluster Grand Paris Sport.

LES ACTIONS IDENTIFIÉES SUR LE VOLET ÉCONOMIE

1. FAVORISER L'ÉMERGENCE D'ENTREPRISES, CRÉATRICE DE SOLUTIONS INNOVANTES AU SERVICE DU MONDE SPORTIF

OBJECTIFS

Le Cluster Grand Paris Sport a pour vocation à être vecteur d'innovation et de modernisation du monde sportif. A ce titre, la création d'entreprises au service du monde sportif constitue un enjeu majeur.

L'objectif du Cluster sur cette action est de favoriser les conditions de maturation des projets de création d'entreprise dans l'économie du sport à travers la création d'une plateforme d'incubation. La thématique du handicap recouvre l'ensemble des actions du Cluster et se positionne comme le marqueur de l'identité de l'incubateur essonnien.

Il convient également d'intégrer la nécessité de mettre à disposition le réseau national et international fédéral à la dynamique économique du Cluster.

ACTIONS

• Mettre en place le dispositif d'incubation capable d'offrir un environnement de travail adéquat, un réseau d'experts et un lien avec les fédérations sportives et les entreprises existantes dans le cadre d'une collaboration avec le Tremplin. Les fédérations sportives intégrées au Cluster qui s'engagent à développer une démarche de franchise fédérale pourraient mettre celle-ci en relation directe avec la dynamique économique du Cluster.

Ce dernier est une référence exemplaire dans le domaine de l'innovation en faveur de l'écosystème du sport. En effet, il est un lieu emblématique en capacité d'accueillir et d'accompagner les startups, de favoriser leurs rencontres avec le milieu sportif et les grands comptes et de créer un écosystème favorable au développement de l'économie du sport. C'est à ce titre qu'une coopération mutuellement profitable est en cours de réalisation entre l'écosystème parisien porté par le Tremplin et l'écosystème essonnien en cours de construction.

• L'action de partenariat avec le Tremplin a vocation à se poursuivre au-delà de la dimension incubation en développant un parcours immobilier pour les entreprises, notamment celles situées à Paris qui sont confrontées à des problématiques de développement (manque d'espace, prix des loyers).

Les acteurs scientifiques locaux, les entreprises et les écoles comme Télécom SudParis (TSP), Télécom Ecole de Management (TEM) l'ENSIIE et le Cluster C-19 dédié aux jeux vidéo forment un environnement propice à la mise en place d'un processus d'incubation centré sur le sport. Ce dispositif pourra avoir des liens étroits avec le programme Reboot – commun à l'ENSIIE, l'ENSAD, l'UEVE, TEM et TSP - qui a vocation à concevoir des outils méthodologiques et pratiques innovants pour accompagner la création d'entreprises, notamment à travers la mise en place d'une plateforme web réalisée pour les appels à projets et la gestion des équipes d'étudiants.

2. PERMETTRE AUX INDUSTRIELS DU MONDE DU SPORT FRANÇAIS DE GAGNER EN COMPÉTITIVITÉ EN MODERNISANT LEUR OUTIL DE PRODUCTION

OBJECTIFS

Les industriels font face à un enjeu d'appropriation des nouvelles technologies et de la nécessité de faire évoluer leurs outils de production. Automatisation, robotique, cobotique, qualité des produits, numérisation, formation des opérateurs... sont autant de champs à mobiliser.
Le Cluster Grand Paris Sport peut apporter une réponse à ces enjeux et mettre en place des conditions favorables à la transformation numérique des industriels français dans l'économie du sport.

ACTIONS

Dans le cadre de la collaboration avec l'Union Sport & Cycle, fédérations professionnelles des industriels français dans le sport, deux actions ont été envisagées :

• **Rédaction d'un questionnaire** à adresser à l'ensemble des adhérents de l'Union Sport & Cycle afin de mieux connaître les besoins des industriels
• **Organiser une journée sur la thématique robotisation et transformation numérique.** Cette journée vise à mettre en place un moment d'échanges de bonnes pratiques et d'informations dans le cadre d'une rencontre entre les adhérents de l'Union et les acteurs essonniens de la robotique et du numérique. Le Cluster Grand Paris Sport se veut donc être une interface entre les acteurs du monde sportif et les autres écosystèmes du territoire.

3. CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS INNOVANTES POUR LE SPORT-SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

OBJECTIFS

Comme il l'a été évoqué plus haut, la pratique sportive actuelle des citoyens devient de plus en plus centrée sur la recherche du bien-être et des vertus du sport tant pour la santé que sur la recherche de performance. Cette branche sport-santé, par exemple la Silver Economie, offre de nombreuses opportunités en matière de développement économique et d'innovation.

ACTIONS

Ainsi le Cluster Grand Paris Sport offre les conditions et un environnement permettant aux acteurs économiques de développer des produits et services innovants sur les différents marchés applicatifs et auprès des publics concernés par le sport-santé en favorisant l'émergence de projets collaboratifs innovants grâce à la mise en commun de compétences et de ressources et à la jonction opérée avec les mondes du sport et de la santé.

- **Les patients ou le public :** il s'agit de favoriser l'émergence d'outils innovants de prévention des risques de santé (notamment détection des signaux faibles).
- **Les personnes âgées :** le but est de renforcer les interactions entre les acteurs du marché du sport et ceux de la Silver Economie pour développer des produits et solutions permettant de toucher le marché des personnes âgées et de favoriser la pratique du sport dans cette catégorie de la population.
- **Les salariés :** favoriser le développement du sport en entreprise par la mise en place de solutions facilitant la pratique d'activités physiques sur le lieu de travail.
- **Les personnes handicapées :** favoriser la pratique d'une activité physique chez les personnes en situation de handicap, en lien avec les fédérations de handisport et de sport adapté. La liaison avec le H-Lab, living-lab spécialisé sur cette question est un atout formidable sur lequel le Cluster et le territoire ont tout intérêt à capitaliser.

4. FAVORISER LA VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN FIN DE VIE

OBJECTIFS

Au cours des rendez-vous et réunions de la mission de préfiguration est apparue une thématique singulière reliant le monde du sport aux problématiques environnementales et de développement durable, à savoir le recyclage et la valorisation des équipements en fin de vie.

ACTIONS

Le projet de Recycling Carbon mené à Villabé est un exemple d'association qui propose des solutions de valorisation complètes des déchets à base de fibre de carbone. Le marché du sport présente naturellement un fort potentiel pour cette structure et une collaboration avec le futur Cluster Grand Paris Sport en Essonne peut présenter un intérêt pour structurer une filière qui n'existe pas encore en France.

Le Cluster Grand Paris Sport a donc intérêt à approfondir le sujet pour se démarquer en identifiant des débouchés industriels à travers le recyclage des équipements sportifs et permettre au mouvement fédéral de renforcer son engagement environnemental. La collaboration avec Recycling Carbon sur la fibre de carbone serait le point de départ de cette action exploratoire de structuration de filière.

Le territoire dispose de forces vives sur cette question comme l'Institut des Matériaux ou la communauté d'acteurs impliqués sur la gestion des déchets.

SYNTHÈSE

Le Cluster Grand Paris Sport a identifié un périmètre d'actions à développer en matière économique en lien avec les conclusions du groupe scientifique, avec l'état des lieux de l'économie du sport et avec l'axe directeur du Cluster « l'excellence sportive pour la santé ».

- La mise en place d'un processus d'incubation dédié aux startups du sport, en lien avec le Tremplin
- Le soutien à la filière industrielle du sport en contribuant à la modernisation des outils de production des entreprises.
- La fixation d'un cadre d'action pour les projets collaboratifs en matière de sport-santé s'orientant vers les populations que sont les patients, le public, les handicapés, les personnes âgées et les salariés.
- L'exploration du potentiel de développement d'une filière consacrée à la valorisation des équipements sportifs en fin de vie.

3

DIMENSION FORMATION

DIMENSION FORMATION

Sur le volet formation le Cluster Grand Paris Sport a pour ambition d'être un vecteur du développement de l'emploi sur le territoire et du renforcement des compétences des professionnels du sport à travers la création de cursus pédagogiques innovants et répondant aux besoins des acteurs de l'écosystème. Il a notamment pour rôle de structurer et simplifier les dispositifs de formation en renforçant la recherche de synergies entre acteurs et de constituer une vitrine de l'offre de formation liée au sport.

Ce groupe a réuni des acteurs de haut niveau : l'UFR STAPS de l'Université Paris Sud, la Faculté des Métiers, le CFA (Centre de Formation et d'Apprentissage) Evry Val d'Essonne, le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), le CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français), la Fédération Française d'Athlétisme, la ville de Grigny, l'UFOLEP, le CFA Union, l'UFR STAPS de l'Université d'Evry, l'ANDIISS (Association Nationale des Directeurs d'Installations et des Services des Sports).

A cette fin un groupe de travail a été mis en place pour préparer la décision aboutissant à la création d'un pôle de formation de haut niveau intégrant les niveaux IV à I[15]. Ce groupe, co-animé par Dominique Charrier, maître de conférences habilité à diriger des recherches à l'UFR STAPS de l'Université d'Orsay Paris Sud, et Richard Descoux, ancien Directeur Technique National de la Fédération d'Athlétisme, s'est réuni à deux reprises le 21 mars et le 24 avril 2017. Une réunion de convergence s'est également tenue le 11 octobre entre Monsieur Charrier et Monsieur Tambourin, animateur du groupe scientifique.

A titre introductif, deux éléments de cadrage ont été rappelés. D'une part, la formation est vue sous sa dimension initiale et continue ce qui multiplie les espaces de concurrence et de synergie entre les nombreuses parties prenantes. D'autre part, la formation dans le sport a des visées éminemment professionnalisantes mais elle va au-delà en étant vecteur d'éducation.

A travers la formation aux métiers du sport s'ajoutent des enjeux centraux pour les futurs encadrants et les personnes qu'elles encadreront :

- **La démocratisation de l'accès aux pratiques**
- **L'acquisition des habitudes de santé et de bien-être**
- **L'acquisition d'une culture sportive**
- **La formation à la citoyenneté et le développement de la vie sociale**
- **L'aide à la construction de la personnalité**

La constitution d'un pôle de formation aux métiers du sport dans le cadre du Cluster s'insère dans un environnement riche de par la grande diversité des formations réalisées et des acteurs impliqués (associations, fédérations, universités, acteurs privés, organismes publics...). Cette densité d'acteurs rend le secteur de la formation complexe. Le groupe de travail a ainsi souhaité en premier lieu dresser un état des lieux global de la formation dans le domaine du sport sur la région francilienne afin d'alimenter ses travaux et de construire ses recommandations.

[15] Le niveau V équivaut à un CAP/BEP ; le niveau IV équivaut à un baccalauréat ; le niveau III équivaut à un Bac +2 ; le niveau II équivaut à une licence (Bac+3) et le niveau I équivaut à un master (Bac+5 et plus).

LE PANORAMA DE LA FORMATION DANS LE DOMAINE DU SPORT EN ILE-DE-FRANCE ET EN ESSONNE

1. FORMATIONS D'ETAT

La formation aux métiers du sport est centrée en premier lieu sur les diplômes d'Etat. Deux ministères sont habilités à délivrer des diplômes sur cette thématique sport : le Ministère des Sports et le Ministère de l'Enseignement Supérieur. En 2016 on compte près de 3 500 diplômés en région Ile-de-France[16].

Les acteurs qui délivrent les diplômes du Ministère des Sports sont variés : il s'agit des fédérations sportives et d'organismes associés de droit public (INSEP, CREPS, ...) ou de droit public (associations). En 2016 on compte 64 établissements habilités à délivrer un diplôme d'Etat[17](un établissement peut délivrer plusieurs diplômes) dans le domaine du sport et de l'animation en Ile-de-France[18][19]. Si on se centre sur le parcours de l'excellence sportive (pôles Espoir et France) on constate que l'Essonne se classe en 3e position au niveau du nombre de formations derrière Paris (présence de l'INSEP) et les Hauts-de-Seine (présence du CREPS avec 8 structures actives sur les disciplines suivantes : judo, karaté, gymnastique, rugby, escalade et tennis)

Les diplômes du Ministère de l'Enseignement Supérieur sont délivrés quant à eux par les universités dans le cadre des Unités de Formation et de Recherche (UFR) en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS). En tout 7 universités disposent de formations en STAPS dont 2 en Essonne : l'université Paris Sud à Orsay et l'Université d'Evry Val d'Essonne à Evry.

[16] IRDS, *Les Chiffres Clés du Sport en Ile-de-France*, 2016.

[17] Les diplômes concernés sont : le BAPAAT, le BPJEPS, le DEJEPS et le DESJEPS

[18] Informations tirées du site internet de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) d'Ile-de-France

[19] Ne prend pas en compte les structures qui ont leur siège en Ile-de-France mais qui délivrent un diplôme d'Etat dans un lieu de formation situé dans une autre région.

PARIS SUD	
LICENCES STAPS	**LICENCES GÉNÉRALES :** • Spécialité Activité physique adaptée et Santé • Spécialité Education et Motricité 1er degré • Spécialité Education et Motricité 2nd degré • Spécialité Entraînement sportif • Spécialité Management du sport **LICENCES PRO :** • Spécialité Insertion sociale : médiation par le sport • Spécialité Métiers de la Forme
MASTERS STAPS	**MASTER STAPS :** • Psychologie, contrôle moteur et performance sportive • Biologie intégrative des adaptations à l'exercice pour la santé et la performance • Préparation à l'agrégation **MASTER STAPS ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE ET SANTÉ :** • Vieillissement et handicap : mouvement en adaptation • Handicap neurologique **MASTER STAPS INGÉNIERIE ET ERGONOMIE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE** • Ingénierie et science du mouvement humain **MASTER STAPS MANAGEMENT DU SPORT** • Management des événements et loisirs sportifs • Politiques publiques et stratégies des organisations sportives
MASTERS MEEF[20]	**MASTER MEEF 1ER DEGRÉ** **MASTER MEEF 2ND DEGRÉ**

[20]Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation

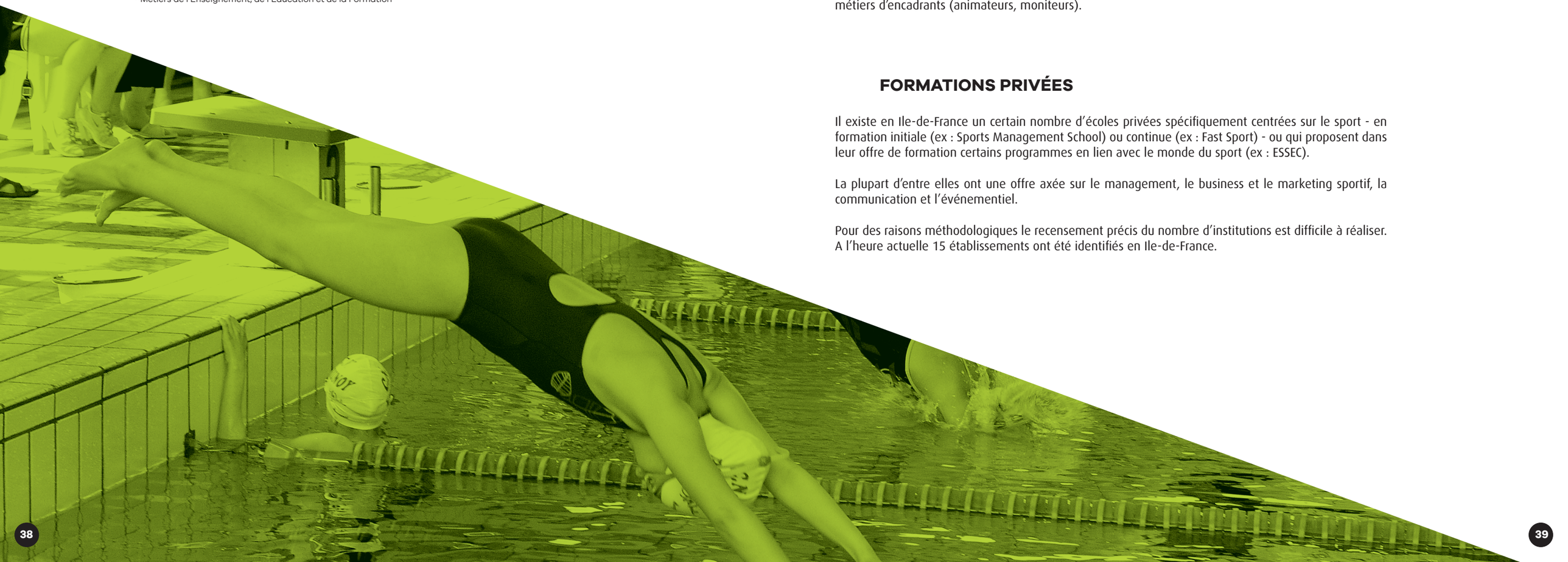

UEVE	
LICENCES STAPS	• Spécialité Education et Motricité • Spécialité Entraînement sportif • Spécialité Activités Physiques Adaptées
MASTERS STAPS	**MASTER STAPS BIOLOGIE INTÉGRATIVE DES ADAPTATIONS À L'EXERCICE POUR LA SANTÉ ET LA PERFORMANCE**
MASTERS MEEF	**MEEF SECOND DEGRÉ,** parcours Education Physique et Sportive
DEUST	Animation et Gestion des Activités Physiques, Sportives ou Culturelles
DU (formation continue)	DU de préparation physique et de Ré-athlétisation DU Exercice Entraînement et Nutrition Nutriments

2. FORMATIONS DU MOUVEMENT SPORTIF

Les formations délivrées par le mouvement sportif sont de deux ordres.

D'une part le CNOSF, ainsi que ses antennes territoriales – CROSIF en région et CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif) dans les départements – fournit un ensemble de formations continues essentielles tournées vers la gestion et l'encadrement de la pratique sportive (gestion des associations, organisations de manifestations, sport-santé....).

D'autre part les Fédérations délivrent des CQP (Certifications de Qualifications Professionnelles) qui sont des reconnaissances de capacité conçues par la profession. Elles sont essentiellement centrées sur les métiers d'encadrants (animateurs, moniteurs).

FORMATIONS PRIVÉES

Il existe en Ile-de-France un certain nombre d'écoles privées spécifiquement centrées sur le sport - en formation initiale (ex : Sports Management School) ou continue (ex : Fast Sport) - ou qui proposent dans leur offre de formation certains programmes en lien avec le monde du sport (ex : ESSEC).

La plupart d'entre elles ont une offre axée sur le management, le business et le marketing sportif, la communication et l'événementiel.

Pour des raisons méthodologiques le recensement précis du nombre d'institutions est difficile à réaliser. A l'heure actuelle 15 établissements ont été identifiés en Ile-de-France.

LE CHAMP D'ACTIONS EN MATIÈRE DE FORMATION

1. BESOINS DE FORMATION ET TYPOLOGIE DES CIBLES

Le pôle de formation envisage de se constituer autour de 3 composantes que sont les formations universitaires STAPS, les formations du monde sportif (fédéral) et un pôle d'excellence avec des formations de haut niveau ayant un caractère innovant. Cette dimension composite correspond au besoin de répondre à la pluralité des profils de bénéficiaires avec une offre de formation globale allant du niveau IV à I.

Trois types de profils se démarquent comme bénéficiaires de la formation :
• **Les jeunes en formation initiale** visant les études supérieures (niveau III à I) ou un parcours professionnalisant grâce au sport (niveau IV).
• **Les acteurs du monde du sport** qu'ils soient professionnels (sportifs de haut niveau, cadres techniques, entraîneurs...) ou bénévoles (dirigeants de clubs...)
• **Les publics de professionnels** amenés à être en lien avec le sport dans le cadre de leur activité (personnel médical, encadrants de publics spécifiques...)

2. AXES PRIORITAIRES DE FORMATION

De par la diversité des acteurs qui le compose (économiques, scientifiques, sportifs...) le Cluster Grand Paris Sport est le cadre idéal pour appuyer et recommander un certain nombre de formations qui n'existent pas ou qui demandent à être renforcées. L'objectif du Cluster est de se positionner comme un point de référence dans le paysage régional de formation. Dans cette optique plusieurs axes prioritaires ont été identifiés.

→ Fédérer les énergies pour améliorer les formations initiales de niveau IV à I sur les métiers du sport

Le premier volet concerne le développement d'une formation qualitative et professionnalisante au métier d'éducateur sportif pour un public jeune ayant un fort besoin de développer ses compétences pour intégrer le marché du travail. Le niveau IV dans le secteur sportif est relativement porteur en termes d'employabilité. Cependant un certain nombre de jeunes a souvent du mal à intégrer ce niveau d'où l'idée de développer une préformation afin d'accroître leur bagage cognitif et pratique et de gommer partiellement les différences de niveau.

• La formation de niveau IV en tant que telle doit inclure des enseignements transverses et a tout intérêt à se situer à proximité d'une école d'application qui pourrait être créée dans le cadre du Cluster au sein d'un campus (évoqué dans la partie IV). Les élèves pourraient ainsi développer leurs compétences avant même d'entrer chez un employeur. Cette question de l'aspect pratique de la formation est également présente sur le haut niveau. Sur ce point le Cluster Grand Paris Sport inclut différents établissements en pointe en matière d'alternance et d'apprentissage (Université d'Evry, CFA EVE, Faculté des Métiers, CFA Union).

Le pôle de formation a vocation à être un lieu d'excellence même pour les formations de niveau IV. Une mixité des publics pourrait avoir un effet répulsif pour les publics venant pour des formations de plus haut niveau d'où le besoin de créer un sentiment d'appartenant aux promotions, de recourir à la préformation, de développer l'image d'ensemble du Cluster pour en faire un label de qualité.

• Le second volet se porte sur les formations de haut niveau, notamment les STAPS. En effet ces UFR (Unités de Formation et de Recherche) sont confrontées à deux écueils. D'une part, elles sont très prisées des étudiants et mènent assez facilement à un emploi. D'autre part, le taux d'abandon en fin de première année est important du fait d'un fort décalage entre les attentes des étudiants et la réalité de la formation. Force est de constater que les STAPS ont une offre de formation beaucoup plus diversifiée que celle initiale destinée au professorat d'EPS, d'où son succès. Néanmoins cette diversification nécessiterait d'être plus approfondie tant du point de vue des sciences dures que des sciences humaines et sociales pour correspondre de manière plus fine aux besoins et attentes des étudiants et des employeurs. Le Cluster peut être une force de proposition pour re-flécher les cursus STAPS grâce à l'implication des acteurs économiques, scientifiques, sportifs et de formation en son sein.

L'offre de formation aux métiers du sport du Cluster a pour objectif de proposer des formations de haut niveau afin de développer une antenne du CDES (Centre de Droit et d'Economie du Sport) et de l'IRIS (Institut des Relations Internationales et Stratégiques) et accueillir le CREPS Ile-de-France en Essonne.

→ Bâtir un centre d'excellence sur de nouveaux segments porteurs

Les échanges au sein du groupe de travail ont fait émerger trois champs d'action à investir rapidement en matière de formation dans le cadre du Cluster. Le numérique avait également été mentionné mais son caractère transverse et global a favorisé le choix de ne pas le considérer comme un thème à traiter de manière spécifique.

Renforcer la formation des personnels sportifs et médicaux sur les dimensions scientifiques et de santé

Les besoins de formation sont importants pour les professionnels du sport (cadres techniques, entraîneurs...) sur la mise en place de nouvelles formes de pédagogie et de référentiels sportifs, notamment sur les sujets de la préparation mentale, le cognitif. De nombreux entraîneurs ont un bagage technique de grande qualité mais ils manquent souvent de connaissances scientifiques leur permettant d'optimiser la performance des sportifs ou de limiter les blessures (ex : ignorance du fait que tel ou tel exercice peut avoir un impact négatif sur la santé d'un athlète). Le métier peu développé en France de « sport scientist » au sein de clubs/fédérations peut tout à fait se structurer au sein du Cluster.

De manière inverse le personnel médical est confronté régulièrement au monde du sport, notamment avec l'autorisation de prescrire du sport sur ordonnance. Le Cluster, grâce notamment aux acteurs impliqués comme le CHSF ou encore le PDMS, peut préparer les médecins à faire face à ces nouveaux enjeux de sport-santé mais également à mieux les former dans le suivi des sportifs (en prévention et d'usage des gestes d'urgence).

Renforcer la formation sur le handicap dans le monde sportif

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, le paralympisme est désormais une priorité au même titre que le sport valide. Cet engagement nécessite de le développer à la faveur d'une stratégie, tant en direction du haut niveau que de la massification des pratiques (accessibilité matérielle et culturelle). L'objectif vise aussi à offrir un meilleur rayonnement international au mouvement paralympique.

En effet il existe actuellement deux fédérations dédiées aux personnes en situation de handicap : la Fédération Française de Handisport (handicap physique) et la Fédération Française de Sport Adapté (troubles d'origine psychique, ou consécutifs à une lésion physique amputant ou limitant les possibilités intellectuelles et affectives, à des degrés variés, de manière définitive.). Le Ministère des Sports offre la faculté d'intégrer la composante handicap dans toutes les fédérations « valides ». Cet objectif ouvre des perspectives importantes pour le Cluster Grand Paris Sport dans la mesure où tous les acteurs du monde sportif « valide » devront être formés pour mieux appréhender le handisport/sport adapté au sein de leur fédération.

Les enjeux d'accessibilité des pratiques sportives (culturelles, matérielles) nécessite une collaboration entre le monde de la recherche, le mouvement handisport/sport adapté, les acteurs de la formation, les entreprises et les associations d'usagers. Le H-Lab sera sollicité pour accompagner cet objectif.

La formation sur l'encadrement des nouvelles pratiques

L'impact du numérique est important dans la mesure où l'évolution de la pratique du sport conduit un certain nombre de personnes à exercer une activité sportive en dehors de tout cadre structuré. On parle alors de pratiques auto-organisées. Ce phénomène, bien que positif sur certains aspects (flexibilité, démocratisation de l'accès au sport...), pose également des questions sur le degré de compétence des individus formés en autodidactes en matière de santé, de gestion des risques...

De la même manière, l'évolution des pratiques conduit au développement d'activités qualifiées de « hors normes », relevant souvent d'une logique de défi et d'un effet de groupe (ex : parcours militaires, marathon dans des conditions extrêmes, courses à obstacles...). Ce phénomène se retrouve notamment dans les événements corporate. Face à ces nouvelles pratiques les encadrants et organisateurs ne sont pas toujours suffisamment formés pour accompagner les individus dans ces projets (gestion de la préparation, de problèmes de santé, des risques encourus...). Le Cluster Grand Paris Sport a pour objectif de répondre à l'intégration de ces disciplines dans un corpus éthique et sportif en proposant un cadre de formation propice à encadrer de manière efficace la gestion des risques liés à ces nouvelles pratiques. Mais il vise principalement à faciliter l'intégration de celles-ci dans le référentiel scientifique et pédagogique qui prévaut pour chaque discipline sollicitant un agrément ministériel.

Le Cluster Grand Paris Sport, avec les forces vives dont il dispose notamment en matière de recherche scientifique et médicale peut très bien concevoir des formations spécialisées en accord avec ces innovations de la pratique sportive. Ce serait notamment un moyen pour les fédérations d'investir de nouveaux secteurs d'activité.

SYNTHÈSE

Le groupe de travail formation a identifié les éléments de fond susceptibles de composer un pôle de formation répondant à la logique de « l'excellence sportive pour la santé » portée par le Cluster. Celui pourra donc recommander des cursus pour :

- **Améliorer les formations au métier d'éducateur sportif (niveau IV)**

- **Proposer une offre de formation de haut niveau aux métiers du sport via l'adaptation des programmes STAPS aux besoins des étudiants et des employeurs et l'attraction de formations de qualité (CREPS, CDES, IRIS...)**

- **Faire émerger un pôle d'excellence sur la formation scientifique des personnels sportifs et médicaux, le handisport/sport adapté dans les fédérations, l'encadrement des nouvelles pratiques (auto-organisées et « hors normes »).**

Le Cluster a vocation à devenir une vitrine de l'offre de formation liée au sport. Cette visibilité passe notamment par la création d'un lieu de formation intégré à un espace mutualisé évoqué dans la partie IV sur les éléments intégrateurs du Cluster.

4

DIMENSION TRANSVERSALE ET FÉDÉRATRICE

DIMENSION
TRANSVERSALE ET FÉDÉRATRICE

La force d'un Cluster réside dans sa capacité à générer des projets collectifs ainsi qu'une dynamique commune entre les différents types d'acteurs qui le composent. Les parties précédentes ont mis en avant les actions coopératives mises en œuvre au sein de chaque pilier du Cluster. Les travaux des groupes de travail ont permis d'identifier des projets concrets réunissant l'ensemble des acteurs scientifiques, économiques, sportifs et de formation et réalisables grâce aux synergies développées par le Cluster.

LA CRÉATION D'UNE CITÉ DES SPORTS

1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCONOMIE DU SPORT

Le Cluster Grand Paris Sport a vocation à fédérer les acteurs sportifs, économiques, scientifiques et de la formation autour de projets collaboratifs au service du sport mais également à marquer cette dimension rassembleuse de manière physique à travers la construction d'une Cité des Sports, véritable campus et totem territorial.

Cette Cité des Sports est tout d'abord destinée à accueillir :

les fédérations sportives dans des locaux leur permettant de mutualiser leurs fonctions supports et des équipements sportifs. Une cellule projet animée par Brigitte Deydier doit accompagner les fédérations dans la définition de leurs besoins d'aménagement pour ensuite proposer une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en vue de la construction d'un « hôtel des fédérations ». Cette cellule projet a différé ses travaux du fait du calendrier électoral au sein du CNOSF et des Fédérations ainsi que du réajustement de la stratégie de la mission de préfiguration qui est passée du choix de faire venir initialement un grand nombre de fédérations à celui d'accompagner de manière renforcée un petit nombre d'entre elles selon une logique de preuve de concept par l'exemple. En effet, offrir la perspective d'une localisation sous la forme de l'accueil d'un siège à une ou plusieurs fédérations, en l'associant à la création d'un campus sport dans lequel se retrouveraient le département STAPS de l'Université (équipements sportifs, laboratoires et salles de cours) , d'un centre de formation relevant de la Faculté des Métiers de l'Essonne, les missions complémentaires de formation dans le cadre du réseau CREPS Ile-de-France dans un premier temps, les formations fédérales et celles relevant du champs de la cohésion sociale par le sport ainsi que celles de grandes écoles, consoliderait un nouveau modèle de développement du sport fédéral en le situant au cœur d'une vallée d'excellence.

Le pôle de formation

Le Cluster Grand Paris Sport a des ambitions fortes sur le volet enseignement comme l'a montré la partie précédente sur les orientations stratégiques en matière de contenu des formations. Les acteurs du groupe de travail ont validé l'intérêt à créer un véritable campus renforçant la visibilité du Cluster et son attractivité. A titre d'exemple le département STAPS de l'université d'Evry est réparti sur plus de 13 sites différents. Un lieu concomitant à l' «hôtel des fédérations» et intégrant en son sein les STAPS, les formations propres aux fédérations et le pôle d'excellence (avec possibilité d'attirer le CREPS d'Ile-de-France ainsi qu'une antenne du CDES de Limoges) donnerait un poids considérable au Cluster dans l'écosystème sportif ainsi qu'au territoire sud francilien ayant vocation à l'accueillir.

Les jeunes entreprises du sport

Le projet de mise en place d'un incubateur dédié au sport conduit à envisager dans un second temps (le premier étant réservé au processus d'incubation d'entreprises qui peuvent être hébergées par des membres du Cluster) la construction d'un espace d'incubation dédié. Il pourra se coupler avec un hôtel d'entreprises parisiennes ayant intégré un parcours immobilier Paris-Sud Ile-de-France pour soutenir leur développement.

Ce projet appelle donc à réserver un espace foncier et à développer un immobilier pour bâtir un totem territorial réunissant physiquement sur un lieu unique les différents membres du Cluster et favorisant les synergies.

LE TERRAIN D'EXPÉRIMENTATION

Tous les acteurs des groupes de travail, qu'ils soient issus de la sphère économique, scientifique ou de la formation, ont mis en exergue le besoin de favoriser l'innovation ouverte. Ce besoin a pris forme avec l'idée de mettre en place une plateforme d'expérimentation, autrement dit une structure qui puisse mettre à disposition d'acteurs porteurs de projets innovants (entreprises, laboratoires, étudiants, fédérations...) les moyens, les outils et les ressources humaines nécessaires pour leur permettre de réaliser leur projet. La dimension expérimentale met en avant la perspective de réunir toutes les informations nécessaires pour fournir les éléments techniques de décision en vue du développement de nouveaux produits, procédés, services, dispositifs... Le Cluster Grand Paris Sport, en partenariat avec les fédérations sportives adhérentes aura vocation à se positionner comme le centre de ressource national pour le e-sport, ce d'autant qu'il est doté d'outils de recherche et de formation sur cette thématique (ENSIIE, TSP, Cluster C-19).

OBJECTIFS

• Explorer les pratiques et attitudes des différents usagers (vus comme patients, pratiquants ou encore clients) pour développer de nouvelles offres de produits ou de nouvelles stratégies.
• Mesurer le niveau de satisfaction des usagers pour ensuite effectuer un retour sur expérience et ainsi améliorer le cas échéant les produits (biens ou services) développés.
• Tester une nouvelle idée de service ou d'équipement auprès des futurs usagers pour évaluer le degré d'acceptabilité de l'offre.
• Évaluer l'impact d'un nouveau service, d'un nouveau mode d'organisation sur les pratiques et comportements des usagers.
• Tester un prototype auprès d'un échantillon d'usagers afin de l'améliorer de manière itérative.

ACTIONS

Le Cluster facilite et accompagne la possibilité de réalisation de ces expérimentations et ainsi soutenir les entreprises dans leur développement de nouvelles offres produit, les laboratoires dans la conduite de leurs recherches et les acteurs de la formation dans la mise en œuvre de l'innovation sociale. Par ailleurs chaque type d'acteurs pourra bénéficier dans ce cadre du support et de l'expérience des autres.

• Les premières actions devront consister en **la constitution de panels d'utilisateurs** (personnes âgées, femmes, étudiants, sportifs de haut niveau....), la mise en place d'une méthodologie d'évaluation des expérimentations et la structuration de la mutualisation des équipements scientifiques.

• **Une telle plateforme repose surtout sur la mise en réseau, la mutualisation et la coordination des acteurs** pour apporter une solution à toute entité désirant réaliser une expérimentation. Ceci peut bien évidemment inclure la construction d'un espace spécifique pour la réalisation de certains tests (salles spécifiques, équipements sportifs conçus pour être adaptés à la réalisation de certains tests...).

• **La mutualisation** reste cependant le premier axe à mettre en œuvre avec un recensement des équipements et des compétences que chaque acteur est prêt à mettre à disposition de projets communs. Le projet de plateforme implique les fédérations sportives (Fédérations Françaises d'Athlétisme, de Rugby, de Squash), les acteurs scientifiques (Genopole, l'UEVE, l'IRBA...) et les opérateurs économiques (Missler Software, Ericsson...) avec à leur tête Nokia.

• **La création d'une base de données commune**

Un chantier prioritaire sera l'élaboration d'une base de données commune pour renforcer l'efficience des expérimentations, qui repose sur l'accumulation et l'analyse d'une grande quantité d'informations, menées par les membres du Cluster.

Cette action doit être pilotée par les acteurs du numérique tels que Nokia, Télécom SudParis, l'ENSIIE, ou encore le centre de mathématiques du CNRS en lien avec les acteurs scientifiques et les fédérations.

Cette base de données commune sera un outil essentiel car il favorisera les interactions entre les fédérations, les entreprises et les partenaires scientifiques et fournira une grande quantité d'informations exploitables pour mener à bien les projets collaboratifs engagés dans le cadre du Cluster. Ce partage de données personnelles passe par une sécurisation de haut niveau du système ainsi qu'une forte implication éthique dans la gestion de ces données partagées pour créer de la confiance entre les membres du Cluster, marqueur de son efficacité et de sa valeur ajouté. Pour cela le Cluster va s'appuyer sur les compétences du territoire, notamment Télécom SudParis, pour assurer la gestion de la base de données que ce soit sur le plan éthique, technique, scientifique ou encore juridique (application du Règlement européen n° 2016/679, dit Règlement général sur la protection des données (RGPD) à partir du 25 mai 2018).

LE CONCOURS/APPEL À PROJETS INNOVANTS DANS LE DOMAINE SPORTIF

OBJECTIFS

C'est initialement dans le cadre du projet économique d'incubation d'entreprises dans le secteur sportif développé en collaboration avec le Tremplin Paris que l'idée d'un appel à projet/concours s'est révélé être un élément fédérateur du Cluster Grand Paris Sport, capable de dynamiser son déploiement et de mobiliser les acteurs de l'écosystème sportif.

Le concept du concours de projet ou de produit innovant n'est pas une nouveauté (Genopole avec le Genopole Young Biotech Award ou le concours Inosport en Isère). Le principe repose sur la présentation par un certain type d'acteurs (porteurs de projets, jeunes entrepreneurs...) à un jury de leur projets/produits conformes à une thématique ou une problématique spécifique. Après sélection un prix est décerné au concurrent qui aura été le plus convaincant en fonction des critères de sélection fixés par les membres du jury. Le prix doit être assez généreux pour qu'il suscite l'intérêt des candidats de participer et de gagner le concours.

Un tel produit permettra de réunir les entreprises, les acteurs scientifiques, le monde sportif, les étudiants, le territoire dans un même lieu, et ce, afin de favoriser l'innovation, l'entrepreneuriat, la rencontre entre les acteurs de l'écosystème et la visibilité du Cluster.

ACTIONS

Les premières actions pour développer ce projet devront s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre du parcours d'incubation avec le Tremplin pour effectuer les choix les plus pertinents possibles pour faire en sorte que ce concours soit réussi (critères d'éligibilité des candidats, choix du thème/de la problématique, contenu du prix, critères de sélection...).

CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE, UN ENGAGEMENT D'AVENIR À PARTAGER

Contribuer à l'émergence d'un modèle ambitieux de lutte contre le dopage en France en participant aux appels à projet et à manifestation d'intérêt que lancera utilement l'Agence française de lutte contre le dopage pour réaliser le projet d'un nouveau laboratoire d'analyse antidopage adossé à un pôle de recherche innovant et reconnu.

L'AFLD dispose d'un laboratoire national antidopage agréé par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) situé à Châtenay-Malabry sans être adossé à un pôle de recherche innovant et surtout pérenne sur le territoire. L'AFLD et particulièrement son laboratoire d'analyse sont aujourd'hui sujets à un certain nombre de contraintes et d'enjeux reposant sur :

• **La grande vétusté des locaux actuels** qui place la question d'un déménagement au cœur des préoccupations de l'AFLD. La nécessité de disposer notamment d'une biobanque avec stockage d'échantillons sur le long terme ainsi que d'une plateforme de bioanalyses sont des éléments majeurs à prendre en considération dans l'optique d'une future implantation.

• **L'évolution de la lutte anti-dopage** qui, même si elle repose encore très largement sur la détection directe de substances par des outils de chimie/biochimie (80%), devra prendre en compte le risque de dopage génétique.

• **La politique de l'AMA** qui a adopté une stratégie de concentration des laboratoires accrédités à travers le monde. L'AFLD a donc la forte nécessité de rester un laboratoire de très haut niveau.

• **La nécessité de mettre en place des solutions industrielles** pour renforcer l'activité de l'AFLD en favorisant notamment un lien avec le milieu entrepreneurial. Ce besoin se couple aux enjeux de contraintes budgétaires qui accroissent l'exigence de développer des ressources diversifiées.

• **L'obtention par Paris des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024** placés sous le signe de la transparence et de la crédibilité qui appellera une nouvelle configuration des installations pour faire face au surcroît d'activité occasionné par l'organisation des compétitions et à l'émergence d'un modèle de lutte contre le dopage rénové, innovant et adapté aux enjeux stratégiques scientifiques et de gouvernance que l'Agence Mondiale Antidopage promeut.

L'AFLD a donc besoin de s'armer d'un projet d'avenir par un nouvel espace d'implantation doté d'une offre scientifique et industrielle capable d'accompagner l'agence dans ce transfert et de la bonne conduite de ses activités, en l'espèce disposer de potentialités de développement pour diversifier ses ressources, en raison d'un contexte budgétaire public plus contraint.

Le Cluster Grand Paris Sport est prêt à candidater à l'accueil du laboratoire de l'AFLD et à mettre à son service un pôle d'excellence dédié au sport. Le territoire (agglomération, département, Etat) et les parties prenantes du Cluster dont les acteurs scientifiques (ex : Genopole, laboratoires notamment en chimie et biochimie de l'Université d'Evry ou l'IRBA) sont mobilisés pour produire une offre qui soit la plus conforme aux besoins de l'agence et qui propose une perspective de développement nouvelle dans la lutte contre le dopage.

LE HANDICAP, UNE AMBITION TRANSVERSALE

Différentes rencontres réalisées ces derniers mois avec des acteurs de la recherche et du sport ont fait émerger l'opportunité d'identifier le handicap comme un axe stratégique et différenciant pour le Cluster Grand Paris Sport et ses partenaires issus du monde économique, scientifique et de l'enseignement. Les conclusions de la mission de préfiguration identifiaient avec force l'exigence d'inclusion du handicap dans la feuille de route, le cluster Grand Paris Sport l'inscrit au rang de priorité transversale.

La perspective des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 constitue une opportunité historique. La France n'a pas encore structuré de modèle solide en matière de recherche de performance et de développement de la pratique sportive auprès des populations en situation de handicap.

Le Cluster Grand Paris Sport doit apporter une contribution décisive à cette cause nationale avec l'ambition notamment de mieux connaître les besoins des personnes en situation de handicap, d'identifier les leviers capables d'accroître leur pratique sportive et de valoriser les effets positifs de cette pratique sur leur bien-être et leur santé.

La thématique du handicap a donc été intégrée comme un élément à part entière de chacun des axes de développement du Cluster Grand Paris Sport. Elle fera notamment partie du projet de recherche de l'Unité mixte de recherche et sera intégrée comme un enjeu prioritaire dans l'élaboration de la plateforme d'expérimentation.

Dans cette optique, le Cluster Grand Paris Sport proposera des projets de collaboration à tous les acteurs du mouvement sportif impliqués dans le handisport et le sport adapté, avec volonté de tester de nouvelles politiques associant acteurs du champ du sport, de la recherche et de l'économie.

Le Cluster Grand Paris Sport s'appuiera sur les nombreux acteurs du territoire essonnien engagés aux côtés des personnes en situation de handicap et des institutions dédiées, en premier lieu l'Association française de lutte contre les myopathies, **AFM Téléthon et le H-Lab. L'AFM-Téléthon,** implantée dans l'agglomération de Grand Paris Sud, est la première association de France dans la lutte contre des maladies génétiques. Elle soutient chaque année des centaines de projets de recherche et chercheurs et possède ses propres laboratoires. **Le H-Lab** est une association qui anime un **Living Lab** dédié à améliorer la participation sociale des personnes en situation de handicap grâce à l'innovation. Ce collectif est constitué de partenaires associatifs, industriels, académiques et institutionnels. **Ce Living Lab** a pour vocation de développer des aides, notamment techniques, réellement adaptées aux besoins et aux usages des personnes en situation de handicap. **H Lab** est un espace de création technologique et économique entre les entreprises et les laboratoires.

SYNTHÈSE

Les travaux des groupes de travail ont identifié 5 axes fédérateurs et transverses dans le cadre du Cluster Grand Paris Sport, alimentés par les projets internes à chaque pilier thématique mis en synergie :

• **La construction d'une Cité des Sports** regroupant un « hôtel des fédérations », un campus accueillant le pôle de formation et potentiellement de jeunes entreprises innovantes - En cours d'incubation ou tout juste sortie du processus d'accompagnement, ainsi que des équipements sportifs spécifiques.

• La mise en place d'**une plateforme d'expérimentation** au bénéfice des acteurs économiques, sportifs, scientifiques et de formation.

• **L'organisation d'un événement vecteur d'innovation et de dynamisme** au sein du Cluster sous la forme d'un concours/appel à projets innovant.

• **Le développement d'une offre** mobilisant l'ensemble de membres du Cluster en vue d'attirer les laboratoire d'analyse de l'AFLD sur le territoire, afin d'en faire un élément de visibilité de premier ordre.

• **La conjonction sport et handicap** comme figure de proue de l'offre différenciante du Cluster.

VERS PARIS
GARE DE LYON (26 MIN)
VERS MASSY TGV
(30 MIN) ET RER C
A6
PARIS/LILLE
TRAM 12 EXPRESS
MASSY - EVRY
RER D
GARE ORANGIS
BOIS DE L'ÉPINE
VERS GARE TGV
DE LIEUSAINT
CHEMINEMENT
PIÉTONS (15 MIN)
STATION
A. CROIZAT
VERS A10
BORDEAUX/NANTES
A6
LYON/MARSEILLE
N104
LA FRANCILIENNE
CENTRE NATIONAL DU
RUGBY MARCOUSSIS (15 MIN)
VERS EVRY COURCOURONNES (15 MIN)

CARTE CLUSTER GRAND PARIS SPORT ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

A6
Vers Paris / Lille
Aéroport d'Orly
(20 min)

RER D
Gare de Lyon
(26 min)

T12 Express
Vers MassyTGV
et RER C (30 min)

Cheminement piétons
(15 min)

N104
Vers A10
Bordeaux / Nantes

N104
* Base aérienne 217 (5 min)
* IRBA (5 min)
* Centre National
de Rugby (20 min)
* Université d'Orsay (20 min)

N104
Vers A5 - Troyes
Gare TGV Lieusaint (projet)

A6
Vers Lyon / Marseille

GRIGNY ZAC
Grigny
Ris-Orangis
ORANGIS - BOIS DE L'EPINE
GRAND BOURG
Soisy-sur-Seine
Étiolles
EVRY - VAL DE SEINE
Évry
Courcouronnes
Bois de Saint-Eutrope
Site de l'hippodrome
Tram 12 express (projet)
CROIZAT
MONNET
DELOUVRIER
Stade Robert Bobin
Tzen 4 (projet)
EVRY-COURCOURONNES CENTRE
EVRY COURCOURONNES RER
UNIVERSITE D'EVRY-VAL-D'ESSONNE
ENSIIE
LaMME - CNRS
TELECOM ECOLE DE MANAGEMENT
LE BRAS DE FER - EVRY GENOPOLE
GENOPOLE
CHSF
MINES PARITECH - CENTRE DES MATERIAUX
Saint-Germain-lès-Corbeil
CORBEIL-ESSONNES
Corbeil-Essonnes
ESSONNES ROBINSON
VILLABE
Villabé
Lisses
Bondoufle
A6
N104
N7
RER D

0 2 Km

GPS - Direction de la Prospective et et de l'Observation Territoriale - Pôle SIG - Novembre 2017

Grand Paris Sud

Crédits Photos :
© Université d'Évry-Val-d'Essonne © CD 91 - Alexis Harnichard © STAPS © Télécom SudParis © ENSIIE © Grand Paris Sud

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Essonne
LE DÉPARTEMENT
— TERRE D'AVENIRS —

ESSONNE
DEVELOPPEMENT
LE SENS DE L'INNOVATION

Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart